

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 4

Absents : 2

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Béatrice BAILLY - Laurence CLEMENT-GUY - Jacques PRAT - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Stéphanie FEUTRIER (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Dominique RETORNAZ) - Pascal CLAPPIER (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Corine FALCOZ)

Étaient absents : Eric GIRAUD - Maud GOBERT

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 20-06-054

Objet : Budget principal 2020 – Décision modificative budgétaire N° 1

Rapporteur : Jean-Claude Rouget, adjoint au Maire.

Je vous présente la décision budgétaire modificative N°1 sur le budget principal, qui consiste en un virement de crédits depuis la section de fonctionnement vers celle d'investissement afin de prendre en compte, sur cette dernière section, l'opération de reprise d'enrobés de la voirie du Serroz initialement prévue en section de fonctionnement sur une distance moins grande et donc pour un montant moins important.

Il s'agit donc de réaliser la réfection totale de la voirie du Serroz depuis le rond-point « du cerf » jusqu'à la place du Serroz pour la somme de 104 000 € TTC (au lieu de s'arrêter environ 200 mètres en aval comme initialement prévu pour la somme de 77 000 € TTC).

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le 23/06/2020

ID : 073-217303064-20200618-20_06_054-DE

Cette décision modificative se présente comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-815231 : Entretien et réparations voiries	74 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	74 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	74 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	74 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	74 000.00 €	74 000.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	74 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	74 000.00 €
R-1322-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
D-2315-220 : ROUTE DU SERROZ	0.00 €	104 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : immobilisations en cours	0.00 €	104 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	104 000.00 €	0.00 €	104 000.00 €
Total Général		104 000.00 €		104 000.00 €

Cette décision modificative N°1 s'équilibre à :

- 0 € en section de fonctionnement,
- 104 000 € en section d'investissement,

Ce qui modifie l'équilibre du budget principal 2020 comme suit :

- 9 994 279.88 € en section de fonctionnement,
- 6 548 824.75 € en section d'investissement.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Où l'exposé de Monsieur Rouget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver la décision budgétaire modificative N°1 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 23/06/2020

Affichage : 23/06/2020

Valloire, le 23/06/2020

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

